

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

FFSA

32^{ème}

RALLYE DE LA VIENNE

08 & 09

MARS 2024



**Règlement particulier
Moderne**



7^{ème}



RALLYE VHC

AVEC L'APPUI DES COMMUNES SUIVANTES :

ARCHIGNY, CHÂTELLERAULT,

CHENEVELLES, LEIGNE LES BOIS, ST RADEGONDE



**KARTING
LOISIR 86**

Complexe Karting & Motos
Les trois chênes 86230 USSEAU

05 49 85 12 61



REGLEMENT PARTICULIER DU 32^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA VIENNE MODERNE 8 & 9 mars 2024

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A. Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA) au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement sportif particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 15 janvier 2024
Ouverture des engagements :	Lundi 15 janvier 2024
Clôture des engagements :	Lundi 26 février 2024
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 2 mars 2024
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 2 mars de 9h à 12h et 14h à 18h Dimanche 3 mars de 9h à 12h et 14h à 18h Vendredi 8 mars de 9h à 12h et 14h à 17h30
Vérifications administratives.....	Vendredi 8 mars de 18h00 à 22h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Vérifications techniques.....	Vendredi 8 mars de 18h15 à 23h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Heure de mise en place du parc de départ :	vendredi 8 mars à l'issue des vérifications Parc des Expositions de Châtelleraut
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 8 mars à 18h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ :	Vendredi 8 mars à 23h50 Parc des Expositions de Châtelleraut
Départ du rallye (1 ^{er} VHC) :	Samedi 9 mars, à 8h30 Parc des Expositions de Châtelleraut (Le 1 ^{er} concurrent du rallye moderne partira 15 minutes après le dernier VHC).....
Départ 2 ^{ème} section (1 ^{er} VHC).....	Samedi 9 mars, à 12h20 (Le 1 ^{er} concurrent du rallye moderne partira 15' après le dernier VHC) l'ordre est précisé au 7.1P.
Arrivée du premier concurrent (1 ^{er} VHC) au Parc fermé final :	Samedi 9 mars à 21h06 Parc des Expositions de Châtelleraut
Vérification finale au Garage ENAULT SPORT à Saint-Sauveur :	A l'arrivée de l'épreuve Taux horaire de la main d'œuvre : 60 euros TTC
Publication des résultats partiels du rallye :.....	Samedi 9 mars (Trente minutes après l'arrivée du dernier concurrent) Sur l'application SPORTITY
Remise des prix :	Samedi 9 mars

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile POITOU avec le concours de l'Ecurie Châtelleraut Poitou, de la ville de Châtelleraut, du Conseil Départemental de la Vienne, la Communauté du Grand Châtelleraut, organise en qualité d'organisateur administratif le

32^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA VIENNE MODERNE Les 8 et 9 MARS 2024

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord sous le numéro en date du

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. sous le numéro **56** en date du **11 janvier 2024**.

Comité d'Organisation

Président : **M. Pascal LAUBIER**
Vice-président : M. Gaëtan TARDY
Secrétaire : M. Frédéric PRETESEILLE
Trésorier : M. Patrick MOREAU

Tous les membres de l'ASA POITOU et de l'Ecurie Châtelleraut-Poitou

Secrétariat du rallye : ECURIE CHATELLERAULT POITOU
Pascal LAUBIER
21, rue Abbé Lalanne
86100 CHATELLERAULT

Téléphone : **06.17.16.66.56.**
E-mail : asapoitou1111@gmail.com
Site Internet : www.rallyedelavienne.com



Permanence du rallye :

Jusqu'au 7 mars, de 8h00 à 21h30 au 21, rue Abbé Lalanne
86100 CHATELLERAULT
Puis, à partir du 8 mars à 8h00, au Parc des Expositions 86100 CHATELLERAULT

Téléphone : **06.17.16.66.56.**
E-mail : asapoitou1111@gmail.com
Site Internet : www.rallyedelavienne.com

Organisateur technique :

ECURIE CHATELLERAULT POITOU
21, rue Abbé Lalanne
86100 Châtelleraut

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais par mail et paraîtront sur l'application Sportity et sur le site internet du rallye de la Vienne www.rallyedelavienne.com

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président :	Gilles GUILLIER	2504
Secrétaire :	Jacques COURMONTAGNE	11849
Membres :	Daniel BLUTEAU	2974

Directeur de Course :

Directeur de course général	Serge FAUVEL	4727
Directeur de course Adjoint ES 1	Damien DAM VAN NHINH	114336
Directeur de course Adjoint ES 2	Michel FRALIN	2149
Directeur de course stagiaire	Rémy DUMOND	3808
Directeur de course ES 1-3-5-7	Jacques COURTIN	6233
Adjoint au Directeur de course	Sophie GARDIA	54158
Directeur de course ES 2-4-6-8	Brigitte MARTY	136694
Adjoint au Directeur de course	Gilles MERLIOT	10396
Directeur de course Poste Inter	Jean-Louis MINEUR	29169

Commissaires Techniques

Responsable	Jean-Claude BRIGAUD	13558
Membres	Jean-Pierre ROQUES	178808
	Eric GAUTHIER	196863
	Philippe COURTIN	42190
	Alain CULLERIER	262947
	Luc GOURDON	163936

Véhicule Tricolore

Joël BOURCIER	6549
Dominique GAUTIER	155919

Véhicule Autorité

Patrice MARTY	9699
Frédéric PRETESEILLE	28112

Véhicule Damiers

Christian RAINAUD	6150
Christian VEYSSIERE	41224

Médecin Chef

Docteur Saïd EL BADRI

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Michèle MEYER	2979
Jean-Marc SEGOUIN	3352

Juges de faits

Gilles CHABERNAUD	13554
Henri-Louis LE GUELLAUT	5555

A l'exception des membres du Collège du rallye, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que « juge de fait » pour la constatation d'infraction dont ils seraient témoins.

Chargé des relations avec la presse Philippe CHAUVET

Responsable parc fermé Thibault DENIS 243571

Responsable parc assistance Thibault DENIS 243571

Chronométrateurs

ES 1-3-5-7 Loïc GAGNEUX 15785
Pierre BAULOUET 326624
Laurent LAPOUGE 13530
Benoit CHEVESSIER 308406

ES 2-4-6-8 Karine LAUNAY 53487
Monique BRUN 30266
Alain BRUN 60697

Classements Mathieu BONNAUD 43131
Annick SEGOUIN 137794

Speaker Jean-Paul BIZARD 17651

Chronométrage Chronolive

Affichage officiel Dématérialisé Chronolive SPORTITY
Code d'accès RDLV24

Responsable administratif Cindy SAVIGNY 148740

1.2P. ELIGIBILITE

Le 32^{ème} Rallye National de la Vienne Moderne compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 3
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord.
- Le Challenge des Notes d'Or.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications auront lieu le vendredi 8 mars 2024 de 18h à 23h00 au Parc des Expositions de Châtellerault.

Les concurrents devront consulter l'application Sportity (code d'accès RDLV24) ou le site www.rallyedelavienne.com pour connaître leur horaire pour les vérifications.

Chaque pilote et copilote devra se présenter aux vérifications techniques avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité.

A l'issue des vérifications techniques, les véhicules seront mis en parc fermé.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage ENAULT SPORT 8, Place de la Foucaudière 86100 Saint Sauveur, au prix de la main d'œuvre en vigueur (60,00 Euros TTC).

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 32^{ème} Rallye National de la Vienne Moderne doit adresser à :
M. Thierry BOISDRON 51, La Forêt Viennoise 86100 CHATELLERAULT
Téléphone : 06.11.76.90.85

La demande d'engagement dûment complétée avant le lundi 26 février 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum pour l'ensemble des deux rallyes, le 32^{ème} rallye national et le 7^{ème} rallye de la Vienne VHC. Les demandes d'engagement complètes (voir art. 3.1.12P.) seront classées selon leur arrivée qu'elles soient pour le rallye moderne ou VHC, le cachet de la Poste faisant foi.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 450 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 900 €

Le chèque devra être libellé à l'ordre de l'ECURIE CHATELLERAULT POITOU.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- Du montant des droits d'engagement.
- De la photocopie de la licence des deux membres d'équipage.
- De la photocopie du permis de conduire des deux membres d'équipage ou photocopie de la carte d'identité pour les copilotes ayant une Licence Nationale Junior Auto.
- Autorisation du propriétaire de la voiture si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.

Toute demande d'engagement incomplète sera mise sur la liste d'attente.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents :

- Dont l'engagement aura été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courrier, fax ou mail pouvant être justifiée.

La retenue sera :

- De 30% pour les forfaits reçus huit jours et plus avant la compétition,
- De 50% pour les forfaits reçus jusqu'aux vérifications.

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ de la deuxième section se fera dans l'ordre du classement provisoire après l'ES 1 (hors pénalités routières).

3.3.5. Carnet d'itinéraire (Road book)

Le carnet d'itinéraire pourra être retiré au bar « **Bistr O Jaurès** », 49 avenue Jean Jaurès 86100 Châtelleraut, le **samedi 2 mars de 8h30 à 13h00** et le **dimanche 3 mars de 9h00 à 12h00**.

Le carnet d'itinéraire pourra être retiré au Parc des Expositions de Châtelleraut, au chalet entrée Assistance, le **vendredi 8 mars de 8h30 à 11h00**.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance ne sera autorisée que dans les zones spécifiées au carnet d'itinéraire.

En dehors de ces parcs, l'assistance est interdite. **Dans le parc d'assistance, il ne sera accepté qu'un seul véhicule d'assistance par équipage.** Ce véhicule d'assistance devra obligatoirement être identifié au moyen de l'autocollant « assistance », collé sur le pare-brise, remis en même temps que le carnet d'itinéraire. **Seule la présence de cet autocollant donnera accès à l'enceinte du Parc des expositions de Châtelleraut.**

Les remorques et plateaux seront interdits dans le parc d'assistance. Le parc remorque est situé derrière le parc d'assistance, le long de la ligne de chemin de fer. La porte d'accès SNCF doit rester libre d'accès. Le déchargement des voitures de course est interdit dans le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif à venir au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 32^{ème} Rallye National de la Vienne représente un parcours de 311.95 km. Il est divisé en une étape et quatre sections.

Il comporte huit épreuves spéciales d'une longueur totale de 128.80 km soit 41%. Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5-7	LEIGNE LES BOIS - CHENEVELLES de 11.20 km
ES 2-4-6-8	ARCHIGNY – SAINTE RADEGONDE de 21.00 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le comité d'organisation, en accord avec les communes traversées, autorise les reconnaissances aux dates et horaires suivants :

- Le samedi 2 mars 2024, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Le dimanche 3 mars 2024, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Le vendredi 8 mars 2024, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de trois. Des contrôles seront effectués afin de faire respecter les règles.

6.4. CIRCULATION

6.4.1. Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye sur les parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, **ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye**, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Nota : Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le roadbook.

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, **constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation de l'épreuve, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire (voir article 6.4.2./6.4.3.)** se verra infliger, par les commissaires sportifs, les pénalités prévues ci-dessous :

- **Hors excès de vitesse :**
 - **1ère infraction : amende de 160 € et 10 secondes de pénalité**
 - **2ème infraction : amende de 320 € et 1 minute de pénalité**
 - **3ème infraction : disqualification.**
- **En cas d'excès de vitesse :**
 - **1ère infraction notifiée :**
 - **jusqu'à 20 km/h : amende de 68 €**
 - **jusqu'à 30 km/h : amende de 135 € et 10 secondes de pénalité**
 - **jusqu'à 40 km/h : amende de 135 € et 20 secondes de pénalité**
 - **Supérieur à 40 km/h : amende de 135 € et disqualification**
 - **En cas de 2ème infraction notifiée : amende de 270 € (en plus de la 1ère) et 5 minutes de pénalité**
 - **En cas de 3ème infraction notifiée : amende de 405 € (en plus des deux premières) et disqualification.**

Vitesse	Amende	Pénalité
1^{ère} infraction notifiée par l'organisateur :		
≤ 20 km/h	68 €	
≤ 30 km/h	135 €	10 secondes
≤ 40 km/h	135 €	20 secondes
> 40 km/h	135 €	disqualification
2^{ème} infraction notifiée par l'organisateur :		
En plus de la 1 ^{ère}	270 €	5 minutes
3^{ème} infraction notifiée par l'organisateur :		
En plus des deux premières	405 €	disqualification

Le montant des amendes infligées est conservé par l'organisateur

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5.12.1 Epreuve spéciale « en boucle »

Lors d'une épreuve spéciale (ES) se déroulant en boucle (début ES 1-3-5-7), et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé

- Tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté d'une minute.

L'absence d'un contrôle de passage sera pénalisée de cinq minutes par contrôle manquant.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La valeur totale des prix espèces pourra atteindre 29590 Euros et sera distribuée de la façon suivante :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
-----------------	------------------	------------------	------------------

Classement par Groupe				
De un à quatre partants	220€			
De cinq à dix partants	450€	220€		
De onze partants et plus	450€	220€	160€	

Classement par classe (groupée ou non groupée)				
De un à trois partants	220€			
De quatre à dix partants	450€	220€		
De onze partants à quinze partants	450€	220€	160€	
De seize partants et plus	450€	220€	160€	130€

Classement féminin	220€			
---------------------------	------	--	--	--

Classement Junior (Pilote moins de 25 ans)	220€			
---	------	--	--	--

Des coupes ou trophées récompenseront (ces coupes ne sont pas cumulables) :

- les 5 premiers équipages au classement SCRATCH
- les 3 premiers équipages de chaque GROUPE
- les 2 premiers de chaque CLASSE : le premier sera récompensé de un à trois partants, les deux premiers seront récompensés si plus de trois partants.
- les 2 premiers équipages féminins

Les classes R1A et R1B, R2B et R2C, R3D, R3C et R3T seront regroupées respectivement en R1, R2 et R3 ainsi que les classes A7K et A7S en une seule classe.

La remise des coupes se déroulera sur le podium au Parc des Expositions de Châtelleraut suivant le classement officiel.
Les chèques seront expédiés la semaine suivant le rallye suivant le classement officiel.

32ème Rallye de la Vienne & 7ème Rallye de la Vienne VHC
Vendredi 8 & samedi 9 mars 2024
ITINERAIRES ET HORAIRES

SAMEDI 9 MARS 2024								
1ère Etape - 1ère Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT								
CH-ES	Désignation	E,S	Liaison	Total	Temps imparti	1ère voiture VHC	Dernière voiture Moderne	
CH 0	Parc des Expositions / Entrée Ass		0,00	0,00		08:30		10:45
RZ 1	Service A							
	Distance jusqu'au prochain refueling	32,20	45,90	78,10				
CH 0A	Sortie Parc Assistance		0,20	0,20	00:15	08:45		11:00
CH 0B	Boulevard Blossac		2,70	2,90	00:10	08:55		11:10
CH 1	Leigné-les-Bois		17,55	20,45	00:25	09:20		11:35
	Neutralisation		0,10	20,55	00:03			
Dép ES 1	LEIGNE LES BOIS - CHENEVELLES					09:23		11:38
Arr ES 1	Arrivée ES 1	11,20		31,75				
CH 2	Archigny		4,95	36,70	00:20	09:43		11:58
	Neutralisation		0,10	36,80	00:03			
Dép ES 2	ARCHIGNY - SAINTE RADEGONDE					09:46		12:01
Arr ES 2	Arrivée ES 2	21,00		57,80				
CH 2A	Entrée Parc Regroupement		20,30	78,10	00:45	10:31		12:46
	PARC REGROUPEMENT	TEMPS MAXI			01:49			
	Total 1ère section	32,20	45,90	78,10				41,23%
SAMEDI 9 MARS 2024								
1ère Etape - 2ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT								
CH 2B	Sortie regroupement / Entrée Ass		0,00	78,10		12:20		14:20
RZ 2	Service B							
	Distance jusqu'au prochain refueling	32,20	45,75	77,95				
CH 2C	Sortie assistance		0,20	78,30	00:30	12:50		14:50
CH 3	Leigné-les-Bois		20,10	98,40	00:25	13:15		15:15
	Neutralisation		0,10	98,50	00:03			
Dép ES 3	LEIGNE LES BOIS - CHENEVELLES					13:18		15:18
Arr ES 3	Arrivée ES 3	11,20		109,70				
STOP	Point stop sur VO							
CH 4	Archigny		4,95	114,65	00:20	13:38		15:38
	Neutralisation		0,10	114,75	00:03			
Dép ES 4	ARCHIGNY - SAINTE RADEGONDE					13:41		15:41
Arr ES 4	Arrivée ES 4	21,00		135,75				
STOP	Point stop sur VO							
CH 4A	Entrée Parc Regroupement		20,30	156,05	00:45	14:26		16:26
	PARC REGROUPEMENT	TEMPS MAXI			01:19			
	Total 2ème section	32,20	45,75	77,95				41,31%
SAMEDI 9 MARS 2024								
1ère Etape - 3ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT								
CH 4B	Sortie regroupement / Entrée Ass		0,00	156,05		15:45		17:35
RZ 3	Service C							
	Distance jusqu'au prochain refueling	32,20	45,75	77,95				
CH 4C	Sortie assistance		0,20	156,25	00:30	16:15		18:05
CH 5	Leigné-les-Bois		20,10	176,35	00:25	16:40		18:30
	NEUTRALISATION		0,10	176,45	00:03			
Dép ES 5	LEIGNE LES BOIS - CHENEVELLES					16:43		18:33
Arr ES 5	Arrivée ES 5	11,20		187,65				
CH 6	Archigny		4,95	192,60	00:20	17:03		18:53
	NEUTRALISATION		0,10	192,70	00:03			
Dép ES 6	ARCHIGNY - SAINTE RADEGONDE					17:06		18:56
Arr ES 6	Arrivée ES 6	21,00		213,70				
CH 6A	Entrée Parc Regroupement		20,30	234,00	00:45	17:51		19:41
	PARC REGROUPEMENT	TEMPS MAXI			01:09			
	Total 3ème section	32,20	45,75	77,95				
SAMEDI 9 MARS 2024								
1ère Etape - 4ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT								
CH 6B	Sortie regroupement / Entrée Ass		0,00	234,00		19:00		20:40
RZ 4	Service D							
	Distance jusqu'au prochain refueling	32,20	45,75	77,95				
CH6C	Sortie assistance		0,20	234,20	00:30	19:30		21:10
CH 7	Leigné-les-Bois		20,10	254,30	00:25	19:55		21:35
	NEUTRALISATION		0,10	254,40	00:03			
Dép ES 7	LEIGNE LES BOIS - CHENEVELLES					19:58		21:38
Arr ES 7	Arrivée ES 9	11,20		265,60				
CH 8	Archigny		4,95	270,55	00:20	20:18		00:00
	NEUTRALISATION		0,10	270,65	00:03			
Dép ES 8	ARCHIGNY - SAINTE RADEGONDE					20:21		22:01
Arr ES 8	Arrivée ES 8	21,00		291,65				
CH 8A	Entrée Parc Fermé		20,30	311,95	00:45	21:06		22:46
	PARC REGROUPEMENT	TEMPS MAXI			01:09			
	Total 4ème section	32,20	45,75	77,95				
	TOTAL RALLYE	128,80	183,15	311,95				

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES 2024

Lever du soleil à 7h22 - Coucher du soleil à 18h56